

Info habilitation

Animation du réseau

01/2022 – lettre n°24

CONSEQUENCES DU NON RENOUVELLEMENT DES CERTIFICATIONS AU REPERTOIRE SPECIFIQUE.

- le système de formations et certifications de la Branche est inchangé, le SS, le Prap, etc. existent toujours.

- **seul le financement individuel par le compte personnel de formation (CPF) est pour le moment impossible** ;
les formations à la sécurité doivent être financées par les entreprises (cf. code du travail), la position de la Branche AT/MP et des partenaires sociaux est confirmée, ce n'est pas à l'individu de financer ses formations à la sécurité, or c'est un travers qui était parfois constaté.

- les entreprises de moins de 50 salariés peuvent continuer à demander le financement de ces formations à leur organisme financeur (OPCO), les entreprises plus importantes les financeront sur leurs fonds propres, conformément à la [loi 2018-771](#).

Et pour votre organisme, quel est l'impact ? répondez [ici](#) à l'enquête flash.

ET QUALIOPi DANS TOUT CA ?

Seuls les organismes détenteurs de la certification Qualiopi peuvent offrir des formations potentiellement finançables par les financeurs.

REGLES DE PUBLICITE

<https://idf.drieets.gouv.fr/sites/idf.drieets.gouv.fr/IMG/pdf/guideof2021.pdf>



Dates limites d'envoi pour les CNH : 4 mars pour la CNH de mars et 15 avril pour la CNH de mai

ZOOM SUR

Les synthèses
Covid, des
infographies et
résumés à faire
connaître :

<https://code.travail.gouv.fr/integrer-le-risque-sanitaire-dans-lentreprise>

Les moyens de
communication de
la Carsat

En quelques minutes,
faites-nous part de
vos avis et attentes :
<https://forms.office.c>
[om/](#)